



Projets participatifs

Septembre 2021

QUI ? 3 types d'acteurs

1 – les habitants échangent des idées, soumettent des projets, mettent en œuvre les projets

2 – la mairie participe à la mise en œuvre des projets (budget, logistique, juridique, ..)

3 – le CODIC (Comité d'Implication Citoyenne) organise, coordonne, met en relations, propose un « jury » citoyen, accompagne la mise en œuvre des projets retenus, etc. et garantit des processus participatifs à tous les niveaux

QUOI ?

Pour être éligible un projet citoyen :

- Présentera un intérêt collectif
- Préservera l'intérêt général
- Sera porté par un collectif qui s'engage à participer au portage du projet dans la durée
- Engendrera une participation active des citoyens
- Sera en accord avec la transition écologique, avec la citoyenneté et la solidarité
- Sera techniquement, juridiquement et financièrement réalisable

QUAND ?

- Maintenant et jusqu'au 19 novembre 2021 : échange d'idées et dépôt de projets
- 19 novembre 2019 : présentation des projets devant le CODIC pour finalisation
- Avant fin novembre : sélection des projets qui seront financés / soutenus par le « jury » citoyen

Session suivante : printemps / été 2022

COMBIEN ?

- Projet porté par un collectif, représenté par 1 référent du projet
le projet doit concerner un collectif
- Budget pour cette première session : 25000€
- Nombre de projets soutenus calé sur les ressources nécessaires

Questions ?